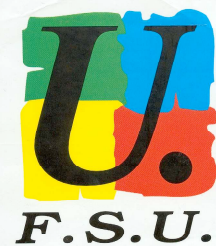




SNUCLIAS – FSU
173 rue de Charenton 75012 Paris
☎ 01 43 47 53 95 📠 01 49 88 06 17
✉ snuclias-fsu@orange.fr www.snuclias-fsu.fr



Grille des salaires Catégorie C Applicable à compter du 1er janvier 2011

Par décret n° 2011-51 du 13 janvier les échelles de rémunération de la catégorie C de la fonction publique territoriale vont être légèrement revalorisées, pour tenir compte de la revalorisation du SMIC.

A compter du 1^{er} janvier 2011 les échelles indiciaires 3, 4 et 5 seront modifiées comme suit : 3 points d'indice supplémentaires aux premiers échelons de ces 3 échelles et 1 point supplémentaire au 3^{ème} échelon de l'échelle 5 !

Échelle 3

Échelon 1 indice brut 297 indice majoré 295
Échelon 2 indice brut 298 indice majoré 296
Échelon 3 indice brut 299 indice majoré 297
Échelon 4 indice brut 303 indice majoré 298

Le reste sans changement

Échelle 4

Échelon 1 indice brut 298 indice majoré 296
Échelon 2 indice brut 299 indice majoré 297
Échelon 3 indice brut 303 indice majoré 298

Le reste sans changement

Échelle 5

Échelon 1 indice brut 299 indice majoré 297
Echelon 2 indice brut 302 indice majoré 298
Echelon 3 indice brut 307 indice majoré 299

Le reste sans changement

Échelle 6

Sans changement

Pour information : La valeur du point a été fixée à 4,63029 €.

SMIC Horaire Brut : 9 € Montant mensuel brut : 1365 €

Au 1 janvier 2011 le taux de cotisation retraite passe de 7,85% à 8,12%, ce qui va entraîner une baisse du salaire net.